

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
PA2M**

Siège Social :

MAIRIE D'ARBOIS 39600

Secrétariat : le jeudi de 10h00 à 12h00

Tél : 03 84 66 55 55 (mairie d'Arbois)

Extrait du registre des délibérations

Objet : mise en place d'un forfait assainissement dans le cas d'une ressource alternative - 2026-30

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 09/04/2026, s'est réuni en mairie de Mesnay.

Délégué(e)s en exercice : 8 Quorum : 5 Présent(e)s : 8 Absent(e)s : 0 Pouvoir(s) : 0

PRESENTS (8) : PACCARD Joël et PETIT Léo, Pupillin ; BOUDRY Jeanne et JAILLET Marc, Arbois ; MENEUST Pierre et CREUZOT Gilles, Mesnay ; ALBINI Thierry et DULAC Caroline, Montigny les Arsures.

SECRETAIRE : MENEUST Pierre, Mesnay

A l'unanimité, les délégués décident d'appliquer un forfait de 25m³ par an, par personne et par foyer, aux immeubles utilisant une ressource alternative en eau, qui ne consomment pas d'eau sur le réseau d'eau potable mais envoient leurs eaux usées dans le réseau public d'assainissement.

Cette disposition s'applique dans le cas d'habitations à la consommation non dissociée d'une activité non assujettie à l'assainissement (exemple : exploitation agricole et logement sur le même compteur).

Pour copie conforme et certification,

M. Pierre Meneust, secrétaire de séance



Mme Jeanne Boudry, présidente

